

> Les pêcheurs agissent grâce à un programme opérationnel

Le projet DECIDER (**DiagnostiC des Interactions engins/habitats : exemple Dragues maERL**) est né de la volonté de la filière pêche de se doter de moyens d'évaluation de son activité. Ce projet s'inscrit dans le contexte d'une **démarche réglementaire** Natura 2000 : l'**analyse des risques** de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle.

Les objectifs du projet

AGIR avec les pêcheurs professionnels

COMPRENDRE et **EVALUER** la diversité des situations pour éviter une généralisation des mesures

PARTAGER une méthodologie commune et robuste à l'échelle de la façade

PROPOSER des actions adaptées aux spécificités des sites

Un cas d'étude

Pour développer cette méthodologie, le projet s'appuie sur un cas d'étude. Les dragues sont potentiellement amenées à interagir avec le maërl, une algue calcaire. Les bancs de maërl sont des habitats à fort enjeu de conservation, très présents sur les sites Natura 2000 bretons. C'est pour ces raisons que l'AgLIA a choisi de se pencher sur un sujet d'actualité : les **interactions dragues/maërl en Bretagne**.

Pourquoi mettre les pêcheurs au cœur de l'action?

PRENDRE EN COMPTE le point de vue de ceux à qui l'on va demander d'opérer des changements au quotidien

Avoir un **DIAGNOSTIC COMPLET** qui fasse **CONSENSUS**

Permettre aux pêcheurs de **S'APPROPRIER** la démarche

PROPOSER des solutions durables pour l'environnement et la filière

« Comprendre pour agir »

Avec le soutien financier de :

FRANCE FILIERE PECHE

REGION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE REGION Nouvelle-Aquitaine
 L'AgLIA, trois Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

EN QUELQUES MOTS

- **Durée** : 30 mois Novembre 2015 à avril 2018
- **Budget** : 736 975,54€
- **Porteur** : AGLIA
- **Partenaires** : CRPMEM de la façade, CDPMEM bretons, IUEM (partenariat scientifique), pêcheurs
- **Invités aux COPIL** : AFB, DIRM, NAMO, DREAL, animateurs Natura 2000



Natura 2000 DURABILITÉ
 Connaissances Interactions
 empiriques engins/habitats
 Analyse de risques
 DRAGUES / MAËRL PÊCHEURS



CONTACTS

Coordination du projet :
 AGLIA
 Elodie Etchegaray
 etchegaray.aglia@orange.fr
 05 46 82 60 60

Coordination des actions sur les sites pilotes :
 CRPMEM Bretagne
 Julien Dubreuil
 jdubreuil@bretagne-peches.org
 02 98 10 10 91

> Les premiers résultats



- + de **60 dragues** identifiées
- Des **connaissances hétérogènes** sur le maërl et **pas forcément à jour**, difficiles à harmoniser du fait :

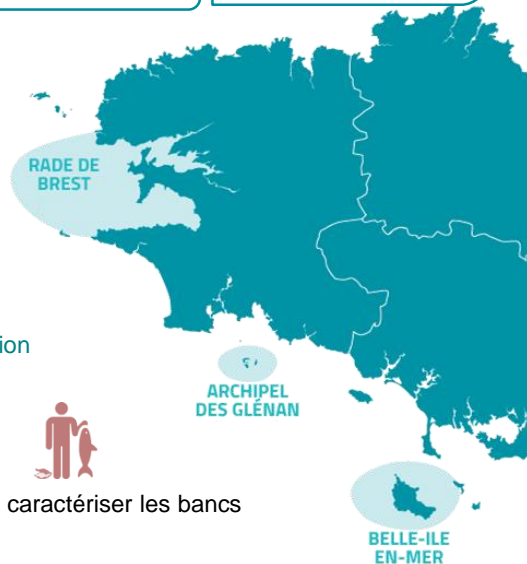
- De **nombreux termes** pour désigner le maërl
- Des **référentiels disparates** sur sa catégorisation
- De la **mobilité** du maërl.



- Des **études terrain** qui ont permis de caractériser les bancs de maërl :

- Sur des sites où il y avait **peu de données / des données anciennes**
- Sur des zones où les pêcheurs n'étaient **pas d'accord** avec les cartes officielles d'après leurs observations terrain.

- Des **connaissances empiriques** des pêcheurs reconnues.
 - En amont des campagnes océanographiques pour **prioriser les zones d'étude** (enquêtes terrain, groupes de travail)
 - En recensant les perceptions des différents acteurs dont les pêcheurs, lors d'**enquêtes sociologiques**.



Des résultats reconnus

Légende des valorisations
 Publication scientifique
COLLOQUES RÉUNIONS NATURA 2000
 PRIX DE CONCOURS





> Focus sur Belle-Ile-en-Mer

Contexte et dynamique sociologique du site

- La composition du **maërl** est **très variable** à l'échelle du banc. Le banc est jugé en **bon état de conservation général**.
- La plupart des pêcheurs disent **qu'ils ne draguent pas dans les bancs de maërl**. Ils localisent les **bancs de maërl vivant** « à la côte », là où ils ne vont pas pêcher.
- Les pêcheurs désignent le maërl sous **d'autres termes variés**.
- Le **maërl n'est pas apprécié dans les dragues**, car il peut les colmater.

Un exemple appliqué de la philosophie de DECIDER

DECIDER repose sur plusieurs principes liés au traitement des **problématiques environnementales** :

- Les réflexions doivent se baser sur des **données objectives et étayées** et répondre à des **objectifs précis**.
- A chaque étape d'un processus, les **professionnels doivent être impliqués**.
- Les **conséquences économiques et sociales** de chaque mesure doivent être évaluées.
- Il est nécessaire de réfléchir à des **mesures d'évitement / réduction** avant toute interdiction.
- Dans la mesure du possible, lorsqu'il s'agit de pêche professionnelle, les **mesures** doivent être **adoptées par le CRPME**.

La campagne océanographique *Réalisée par : Bio-littoral. Année : 2016.*

Des zones « **focus** » ont été identifiées avec les **professionnels**. Les secteurs où il n'y avait **pas de consensus** entre leurs savoirs empiriques et les données scientifiques des cartes, historiques, nécessitaient des données plus fines.

Les données historiques ont été complétées et mises en perspective en actualisant la **carte** du banc de maërl de la côte Est, en précisant ses **caractéristiques** (fonctionnement, structure, faune).

Le **banc de maërl est passé du moins connu de Bretagne au plus connu**. Les **zones fonctionnelles, produisant le banc de maërl, ont été localisées**. Les résultats sont valorisés dans une **publication scientifique**.

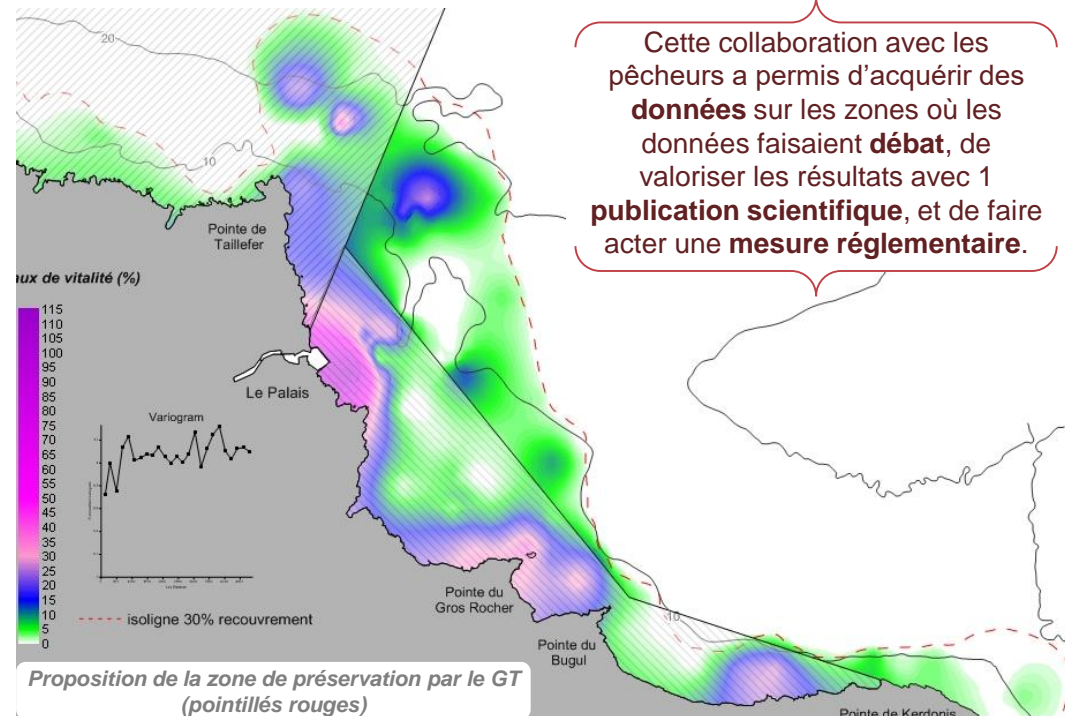
1 publication scientifique sur le site de l'Aglaia.
« La cartographie fonctionnelle comme outil de gestion d'un habitat patrimonial »

La dynamique du groupe de travail, un facteur clé de succès

Après la présentation du projet en **Commission Coquilles Saint-Jacques**, le **groupe de travail** a fait part de son **expertise de terrain** pour prioriser les zones « focus ».

Lors de la présentation des résultats de l'étude terrain, le groupe de travail a discuté des actions potentielles pour préserver le maërl. Le groupe de travail a alors proposé au CRPME Bretagne de **délimiter une zone de préservation des zones fonctionnelles du maërl où la pêche serait interdite**.

La proposition a été validée par le **CRPME**, en Commission thématique, puis au Bureau des élus, **dans une délibération**. Elle a valeur **réglementaire** avec son approbation par **l'arrêté n°2017-15388 du préfet de Région de Bretagne**. L'interdiction de pêche est depuis entrée en vigueur. Les résultats, présentés au **COPIL Natura 2000**, seront intégrés au **nouveau DOCOB**.



Cette collaboration avec les pêcheurs a permis d'acquérir des **données** sur les zones où les données faisaient **débat**, de valoriser les résultats avec **1 publication scientifique**, et de faire acter une **mesure réglementaire**.

L'analyse de risques

Références juridiques :
→ Circulaire du 30 avril 2013
→ Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.

C'est une démarche réglementaire pour évaluer les effets potentiels de la pêche sur les **habitats marins** identifiés par **Natura 2000**. Les résultats permettent de concilier un **état de conservation favorable** des milieux et des **activités humaines pérennes**, à travers le plan de gestion (DOCOB).
L'analyse de risques se base sur une **matrice** développée par le **Muséum National d'Histoire Naturelle** (sensibilité des habitats) et **IFREMER** (identification des pressions), qui est remplie sur la base de la **littérature scientifique européenne**. Des chargés de mission au sein des CRPME travaillent actuellement à sa mise en œuvre locale, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité.

